

Betreff:	rectificatif CR réunion 20 avril 2022
Datum:	Sat, 7 May 2022 11:10:40 +0000
Von:	Lucile TOUSSAINT <l_toussaint@hotmail.fr>
An:	dirchm@vacancesselect.com <dirchm@vacancesselect.com>, Montamis@montamis.com <montamis@montamis.com>, montafreunde@gmail.com <montafreunde@gmail.com>, phibarret@gmail.com <phibarret@gmail.com>, jocebreant@aol.com <jocebreant@aol.com>, jocebreant@aol.com <jocebreant@aol.com>, ffn-csbca@orange.fr <ffn-csbca@orange.fr>, anschm.montalivet@gmail.com <anschm.montalivet@gmail.com>, Christian Simon ANM <president@anm-montalivet.fr>

Monsieur le directeur,

Veillez m'excuser pour ce "copier-coller" d'un message que **tous les destinataires de cet email** avaient déjà reçu le 4 mars dernier.

Cependant, il m'a paru important de rétablir une vérité incontestable, qui va à l'encontre de la phrase d'introduction de votre compte-rendu de la réunion du 20 avril dernier, à savoir:

OT rappelle que RSN, l'ADUN et MONTAMIS n'ont pas souhaité participer à cette réunion car :

- *elles s'opposent au cahier des charges formalisé par le service juridique*
- ***elles estiment que certains associations et clubs n'ont pas leur place***

Extrait de l'email envoyé le 4 mars 2022:

Il semblerait normal que les clubs, également considérés comme des associations représentatives des usagers du CHM, soient inclus dans ces réunions.

(voir intégration de cette phrase dans son contexte ci-dessous).

A moins que vous ne vous soyez trompé d'associations, vous saurez trouver, j'en suis certaine, une solution pour rétablir une relation de confiance, déjà légèrement entamée.

Cordialement

Lucile Toussaint